



Communiqué de presse FP

Berne, le 26 septembre 2017

Une meilleure protection pour le paysage nocturne – une nouvelle étude de la FP révèle les potentialités touristiques

Au niveau mondial, la pollution lumineuse a progressé à tel point que la majorité de la population du globe ne peut plus voir la Voie lactée. La flore et de nombreuses espèces animales comme les tortues de mer, les insectes, les chauves-souris ou les oiseaux qui migrent la nuit souffrent aussi de la pollution lumineuse. Cette dernière a atteint un degré problématique en Suisse également. Il n'existe ainsi plus aucun lieu offrant une obscurité nocturne naturelle. La FP présente une étude de la HTW Chur sur la portée touristique de la pollution lumineuse et souhaite une plus grande sensibilité dans le domaine de l'éclairage artificiel.

Avec une part de 12 %, la lumière artificielle contribue notablement à la consommation élevée d'électricité en Suisse. Mais éviter l'éclairage artificiel de nuit signifie aussi protéger le paysage nocturne. Les enseignes lumineuses ou les lampadaires allumés toute la nuit ne sont ni nécessaires pour des raisons de sécurité, ni indispensables à des fins publicitaires. Selon l'association « Dark-Sky Switzerland », nous n'aurons pas besoin à l'avenir de davantage de lumière, mais d'un éclairage de meilleure qualité. L'attrait du paysage nocturne est de plus en plus redécouvert également par les régions touristiques, comme le montre le travail de bachelor de la HTW Chur suscité par la FP «The Impact of Light Pollution on Tourism Development in Tourism Destination». Le parc naturel du Gantrisch a ainsi fait augmenter le nombre de nuitées grâce à son projet « paysage nocturne » lancé en 2015. Un système de suivi en matière d'éclairage a été introduit en 2013 pour le complexe touristique d'Andermatt afin de contrôler les émissions lumineuses de ses bâtiments. Un concept d'éclairage innovant a été utilisé pour l'hôtel Chedi à Andermatt, réduisant fortement les illuminations extérieures. 9 cantons (AG, BE, BS, SH, SO, SG, TI, UR, ZH) disposent aujourd'hui de réglementations concernant les éclairages extérieurs basées sur les recommandations de l'OFEV pour la prévention des émissions lumineuses de 2012 et sur la norme SIA 491 de 2013. Quelques autres cantons interdisent aussi explicitement les projecteurs skybeamer.

Se basant sur l'étude de la HTW, la FP propose une **feuille de route nationale pour la réduction de la pollution lumineuse** : celle-ci comprend la réduction de l'éclairage public (en particulier hors des localités), de l'illumination des bâtiments (églises, bâtiments comme le Palais fédéral, éclairage commercial), ainsi que de l'éclairage lors de manifestations. Le tourisme devrait également découvrir les potentialités du ciel nocturne : le tourisme astronomique (par ex. les Dark Sky Parks en Utah) ou les expériences liées au paysage nocturne représentent de premiers exemples dans ce sens. Les concepts d'éclairage pour les bâtiments touristiques, comme à Andermatt, et la renonciation à l'illumination nocturne de pistes de ski ou de luge sont aussi exemplaires. En principe, les parcs naturels sont prédestinés à une meilleure protection des paysages nocturnes. Il faudrait pour cela également des réglementations nationales. Car si les émissions lumineuses ont lieu localement, l'éclaircissement du ciel nocturne est perceptible à grande distance.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (FP)
Raimund Rodewald, directeur

L'étude (travail de bachelor) de la HTW Chur « The Impact of Light Pollution on Tourism Development in Tourism Destinations » (Yung-Hsin (Emily) Hsiao, 2017) est disponible sur www.sl-fp.ch / documents de base. Suivi du travail : Frieder Voll (HTW) et Raimund Rodewald (SL)